



Déclaration liminaire unitaire – CT SPIP 9 juin 2015

L'abandon de la pré-affectation : c'est tout de suite et maintenant !

Madame la présidente,

Voilà déjà plusieurs mois que vous avez annoncé l'ouverture de discussions sur la formation et le recrutement des CPIP. Vous disiez alors que la durée de la formation des CPIP devait être revue, et vous n'étiez pas opposée à reparler du système de la pré-affectation.

Pourtant, alors que ce deuxième CT-SPIP se tient juste avant les congés d'été, nous ne voyons rien venir ! Une réforme pénale est passée, une réflexion sur le métier est à l'œuvre et il est inenvisageable de ne pas viser une formation de qualité et digne de ce nom. Mais il y a un préalable incontournable, madame la présidente : celui de l'abandon de la pré-affectation.

Aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales représentatives vous demandent de mettre fin à la pré-affectation le plus vite possible. Ce système dure depuis 8 années, et cela fait 8 ans déjà que l'ensemble des représentants des personnels, avec leurs expressions propres, dénoncent fermement ce système et vous demande d'y mettre fin.

Plusieurs rapports officiels sont allés dans le même sens ; à commencer par celui que vous avez rédigé et signé le 29 septembre 2008.

Madame la présidente, vous ne pouvez pas d'un côté vouloir refonder les pratiques professionnelles des CPIP et vouloir repenser le métier, et d'un autre côté ne pas commencer par le début. Mettre fin à la pré-affectation, c'est enfin admettre que ce système a des effets désastreux :

Cela fait 8 ans que les élèves doivent être autonomes en 12 semaines de stage au lieu de 2 années en alternance auparavant ;

Cela fait 8 ans que les liens entre les SPIP et l'ENAP pendant le déroulement de la formation sont quasi nuls et que l'ENAP et l'administration ne prennent pas leurs responsabilités pour remédier aux difficultés rencontrées par les stagiaires pré-affectés ;

Cela fait 8 ans qu'après chaque CAP de mobilité, des services déjà sinistrés sont vidés de leurs personnels titulaires pour être remplacés par des stagiaires qui sont formés vaille que vaille par des collègues eux-mêmes tout juste titularisés ;

Cela fait 8 ans que de jeunes titularisés déjà épuisés par leurs propres charges de travail doivent prendre en charge des stagiaires pré-affectés ;

Cela fait 8 ans que les stagiaires pré-affectés arrivent dans des services déjà dégradés pour terminer leur formation dans des conditions désastreuses ;

Cela fait 8 ans que les stagiaires pré-affectés sont formés et évalués par leurs futurs collègues de terrain, créant des conditions peu propices à l'objectivité ;

Cela fait 8 ans que le poids de la formation repose sur certaines régions de France – le Nord, Paris, le Centre et l'Est ; dans le même temps, les autres régions ne bénéficient pas de la saine émulation amenée par l'accompagnement de jeunes professionnels.

Cela fait 8 ans que la pré-affectation conduit à aggravation du turn-over dans les services ;

Cela fait 8 ans que des jeunes recrues ont au bout de quelques mois le sentiment d'un échec professionnel !

Cela fait 8 ans que ce système conduit à un véritable appauvrissement de la formation des CPIP, et par conséquent engendre un risque de déqualification professionnelle indigne d'un service public de qualité, et au détriment de nos publics. La formation par les pairs est indispensable, mais elle doit être mise en œuvre dans des conditions optimales et avec les moyens nécessaires pour assurer une formation de qualité.

Enfin, cela fait 8 ans que l'administration se cache derrière des arguments fallacieux pour reculer face à l'arrêt immédiat de la pré-affectation.

Aujourd'hui, madame la présidente, rien ne s'oppose à l'arrêt immédiat de la pré-affectation dès la prochaine promotion, car cet abandon peut se faire sans aucune modification réglementaire, et aussi vite qu'elle avait été imposée il y a 8 ans.

Madame la présidente, vous avez devant vous une unité syndicale très solide sur cette question, alors saisissez l'occasion d'envoyer un signe fort aux personnels dans la prise en compte de leurs intérêts !

Il appartient désormais à l'administration d'assumer les conséquences de ses choix.

Paris, Le 9 juin 2015